



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Dominique Corminboeuf

QA 3400.11

### Fonctionnement du Gymnase Intercantonal de la Broye

#### I. Question

Dans une lettre adressée à la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) du canton de Vaud, une vingtaine de parents d'élèves mettent en doute le travail du corps professoral par des propos outrageants et généralistes. Une copie de cette lettre a été largement distribuée aux membres des différentes commissions du GYB. La presse écrite et audio en a fait d'ailleurs ses choux gras durant le mois de juillet 2011. Ceci m'amène à poser diverses questions à ce sujet.

1. De forts soupçons apparaissent sur la validité de cette vingtaine de signatures illisibles. Certaines proviendraient d'élèves du GYB. Combien appartiennent réellement à des parents d'élèves fribourgeois du gymnase ?
2. Parmi ces signatures, des rumeurs indiquent que l'une d'elles appartiendrait à une Directrice d'une institution fribourgeoise. Ces rumeurs sont-elles fondées ?
3. Si oui, qui est cette Directrice et comment réagit le Conseil d'Etat sur le devoir de réserve de cette personne vis-à-vis d'un autre établissement public qui de plus est intercantonal ?
4. Lors d'une séance entre certains de ces parents d'élèves (fribourgeois) et la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud, cette dernière a ouvert la possibilité que ce groupe puisse être représenté au sein de la commission consultative du GYB. Or, l'article 11 al. 2 du Règlement général du Gymnase Intercantonal de la Broye mentionne que les parents d'élèves sont représentés par deux à trois personnes. Il est troublant de constater qu'une vingtaine de parents d'élèves soient représentés par une personne et que les 1880 autres parents d'élèves aient deux représentants ! Ceci est-il en adéquation avec le règlement du GYB ? Y aura-t-il une représentation équitable entre parents d'élèves fribourgeois et vaudois ? Ceci ne risque-t-il pas de provoquer des animosités de part et d'autre des frontières cantonales voire entre certaines régions du même canton ? Cette nouvelle situation serait-elle éthiquement acceptable ?
5. Il est possible (test PISA) qu'il peut y avoir, à l'échelon primaire, une différence de niveau entre le canton de Vaud et de Fribourg. Mais il est établi que le niveau des étudiants vaudois et fribourgeois est quasiment identique à l'entrée des études au niveau du secondaire II. De ce fait, comment réagit le Conseil d'Etat à la mise en accusation par ces parents d'élèves du niveau inférieur des élèves vaudois par rapport aux fribourgeois rentrant en première année de gymnase ? Y a-t-il une preuve scientifique à cette affirmation ?
6. Dans les autres collèges fribourgeois, existent-ils des associations de parents d'élèves dûment établis et reconnus avec un statut d'association ?

7. Ce groupe de personnes a totalement ignoré le règlement général du GYB. Le chapitre 10 « voies de droit », à ses articles 126, 127 et 128, définit avec exactitude le cheminement d'une démarche telle que celle qui a motivé les auteurs de la lettre incriminée. Ces derniers n'ont rien respecté et ont écrit directement à la Présidente en fonction de la commission interparlementaire, en l'occurrence la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud. Pourtant, ce règlement est clair et compréhensible pour des personnes aussi qualifiées que certains signataires (une candidate au Grand Conseil, un Syndic, peut-être même d'une Directrice d'institution d'Etat fribourgeois, etc.). Comment réagit le Conseil d'Etat à cette lettre qui met en accusation et fait peser des soupçons injustifiés de laisser aller, voire d'incompétence sur l'ensemble d'un corps enseignant de près de 100 personnes ? Il est de bon ton de rappeler que de très rares cas particuliers ne doivent pas aboutir à des généralités.
8. Chaque personne qui soupçonne une injustice ou qui en est la victime a le droit, voire le devoir de réagir. Ceci reste et restera toujours la liberté de chacun, mais cela doit être fait selon le droit établi et les règles en vigueur. Pourtant avec la mise en place lors de la création du GYB d'une commission interparlementaire, d'un Conseil du GYB, d'un Bureau du Conseil, d'une commission de recours, d'une commission consultative et enfin d'une assemblée des élèves, puis d'un règlement général, d'un règlement de gestion financière et d'un règlement du personnel et de la LPP, il semblerait que nous ayons bien assez de garde-fous et d'outils pour la bonne marche de ce type d'établissement. Le Conseil d'Etat juge-t-il ces organes et règlements suffisants pour assurer la bonne marche du GYB ? Ce dernier pense-t-il qu'il faudrait faire une retranscription plus claire du règlement du GYB alors qu'il semble déjà très explicite ?
9. Enfin, le Conseil d'Etat est-il prêt à soutenir ce corps enseignant s'il s'avère qu'il est complètement blanchi de ces accusations diffamatoires comme ceci semblerait être le cas suite à la rencontre entre certains signataires de cette lettre et la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud ?

Pour le bien de la Broye fribourgeoise et vaudoise et pour une continuation sereine dans tous les domaines en cours concernant la collaboration intercantonale, il est souhaitable que le Conseil d'Etat prenne position rapidement sur cette affaire qui a que trop dégénéré.

Le 16 août 2011

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Dans une lettre datée du 3 juin 2011 adressée à la cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du canton de Vaud, présidente du Conseil du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) pour l'année 2011, des parents d'élèves se faisant connaître comme fribourgeois et vaudois ont fait part de leur insatisfaction en posant plusieurs questions. Dans un premier temps, la présidente du Conseil du GYB leur a proposé une rencontre avec le bureau du Conseil du GYB et le directeur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. La date ne convenant pas aux signataires en raison du délai jugé trop court, les deux conseillères d'Etat, dans un souci d'apaisement, ont invité le 5 juillet 2011 ces parents pour une rencontre fixée le 14 juillet 2011, accompagnées du bureau et du directeur, ainsi que du président de la Commission consultative. A la suite de cette rencontre, un communiqué de presse commun a été publié.

### Réponse à la question 1

Comme il n'était pas possible de déterminer les noms des personnes signataires du courrier en question, la liste des participants a été demandée avant la rencontre du 14 juillet 2011. Une vingtaine de parents ont participé à cette rencontre. La majorité était fribourgeoise et provenait essentiellement des communes de Murist et Vuissens. Ils représentaient un peu moins de 10 familles.

### Réponse aux questions 2 et 3

Par principe, le Conseil d'Etat ne commente pas les rumeurs. Aucune directrice d'une institution fribourgeoise n'a participé à la rencontre du 14 juillet 2011. Le Conseil d'Etat rappelle cependant la liberté de chaque citoyen d'exercer ses droits, indépendamment de sa fonction.

### Réponse à la question 4

Lors de la séance mentionnée, les deux conseillères d'Etat ont évoqué la possibilité donnée aux parents des élèves du GYB de s'organiser en association et, à ce titre, d'être représentés au sein de la commission consultative du GYB. Si cette nouvelle association des parents devait voir le jour, elle devrait faire preuve de sa représentativité.

### Réponse à la question 5

Dans leur lettre, les parents n'ont pas indiqué que les élèves vaudois avaient un niveau inférieur aux fribourgeois. Ils ont affirmé que les élèves du GYB avaient un niveau inférieur à ceux des autres gymnases fribourgeois et vaudois. Or, aucun élément ne peut indiquer une différence de niveau, en positif ou en négatif, entre les élèves ayant obtenu un certificat du GYB et leurs camarades ayant fait leurs études dans un autre établissement. Lors de la rencontre, les parents ont reconnu qu'il s'agissait d'une question mal formulée et non d'un constat reposant sur des faits.

### Réponse à la question 6

Plusieurs collègues fribourgeois connaissent des associations de parents d'élèves.

### Réponse à la question 7

Par leur démarche, les conseillères d'Etat en charge du dossier ont souhaité répondre rapidement aux inquiétudes de parents en opposant aux rumeurs et on-dit des données et des faits objectifs. De manière réitérée, elles ont rappelé la confiance qu'elles accordaient à la direction du GYB et à son corps enseignant.

### Réponse à la question 8

Le Conseil d'Etat constate que, dans le cas précis, les parents n'ont pas emprunté les voies prévues dans la réglementation du GYB. Pour autant, il ne voit pas de raison de revoir l'organisation en place.

### Réponse à la question 9

Comme aucun reproche des parents n'a pu être avéré, le Conseil d'Etat garde toute sa confiance dans la direction et les collaborateurs du GYB. Il entend confirmer les propos tenus par la Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport lors de la remise des diplômes du 7 juillet 2011 :

*« Vous me permettez de m'arrêter quelques secondes sur l'article qui occupe la une de l'édition de 24 Heures de ce jour et qui met en cause gravement cet établissement. Ce n'est ni le lieu ni le moment pour répondre de manière détaillée aux critiques de certains parents, ni d'entrer dans une polémique dont d'aucuns se réjouissent.*

*Je tiens à dire, ce soir, que je n'admets pas qu'on puisse parler de « laxisme » au sujet du GYB. Non, le GYB n'est pas « un modèle qui s'effrite » ! Je ne trouve pas admissible que certains veuillent opposer les étudiants fribourgeois et les étudiants vaudois alors que toute la philosophie sur laquelle repose ce collège intercantonal est orientée vers la collaboration et la volonté de dépasser les différences de nos systèmes scolaires.*

*Durant sept ans, un travail remarquable a été réalisé par les professeurs, l'équipe de direction et le comité d'école qui sont tous conscients des écueils liés à ces contraintes intercantionales. Qu'il y ait des problèmes à régler, c'est une évidence. Et il y en a dans toutes les écoles ! Egalement dans les écoles fribourgeoises.*

*Mais je regrette qu'il faille se cacher derrière l'anonymat de déclarations médiatiques pour lancer des critiques graves qui ne sont, pour le moment, pas étayées par des faits. Nous avons toujours entretenu un climat de dialogue au sein de cette maison. Je souhaite que tous les partenaires de cet établissement continuent à cultiver ce climat de confiance qui a fait et qui fait sa force.*

*A l'occasion de cette remise de certificats, je souhaite renouveler ma pleine confiance à la direction dont j'ai pu mesurer le souci de la qualité et de l'exigence, le souci d'une formation humaniste aussi. Et ces propos sont aussi ceux de ma collègue, la cheffe du département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud.*

*La porte du dialogue a été ouverte à l'attention des parents qui ont manifesté ces craintes. Mais la séance à venir n'a rien d'une séance de crise, telle qu'elle a été présentée, dans la mesure où le GYB n'est pas en crise. »*

Fribourg, le 22 novembre 2011